



Fiche pédagogique

A la découverte de Mon orientation en ligne

Cette activité permet de présenter le service Mon orientation en ligne (www.monorientationenligne.fr) de l'Onisep et d'accompagner dans leurs démarches les élèves concernés. Cette fiche professeur vous guidera dans l'animation de la séance.

A noter, cette activité ne propose pas d'utiliser le service de façon individuelle, il s'agit d'un travail en groupe qui permettra à l'élève d'appréhender au mieux le service afin de pouvoir l'utiliser de manière autonome et adaptée par la suite.

Objectifs (Parcours Avenir)

- Développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative.
- Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Compétences visées (Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture)

- La compréhension et l'expression en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit (domaine 1 : les langages pour penser et communiquer).
- La connaissance des médias, des démarches de recherche et de traitement de l'information (domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre).
- La connaissance des outils numériques pour échanger et communiquer (domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre).
- Le développement de la réflexion et du discernement, de la responsabilité, du sens de l'engagement et de l'initiative (domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen).
- L'expression de la sensibilité et des opinions, le respect des autres (domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen).

Méthode

- **Matériel** : un ordinateur connecté à Internet relié à un vidéo-projecteur.
- **Mode** : en demi-groupe ou en classe entière.
- **Durée** : 1h
- **Calendrier** : tout au long de l'année

Niveaux de classes privilégiés : de la 3^e à la terminale



Déroulement de l'activité

Phase 1 : (15 minutes) présentation globale du service (cf. Annexe 1 - support de présentation [PowerPoint])

Définition :

- un service de réponses en ligne à des questions d'orientation
 - que l'on peut interroger à tout moment de son parcours
 - qui s'utilise d'une manière individuelle.
- ✓ Présenter les plages horaires (et tenir compte du décalage horaire) et le périmètre des réponses (accueil et information).
- ✓ Présenter les différents supports (site et appli-mobile).

Les points à souligner par média :

Pour le mail :

- Il est nécessaire de renseigner correctement tous les champs du formulaire et de bien formuler sa question.
- Une erreur dans la saisie de l'adresse mail rend la réponse impossible.
- Insister sur le fait que l'élève peut conserver dans FOLIOS la réponse qui lui est adressée, ou l'envoyer à un/e camarade.
- La réponse est complète et personnalisée.
- La réponse est généralement envoyée dans un délai de 5 jours ouvrés.

Pour le tchat :

- Un accès dédié au public scolarisé dans les EFE.
- Le tchat est une conversation très proche du langage parlé.
- Il permet de répondre à des questions simples.
- Même si le tchat est anonyme, il faut respecter le conseiller qui répond en posant correctement sa question (la dématérialisation n'excuse pas tout).
- Les ressources en ligne indiquées par les conseillers ne sont pas « cliquables » durant le tchat si celui-ci se déroule sur l'application-mobile (voir point suivant).
- Il est possible d'enregistrer la réponse en fin de tchat (y compris pour les usagers de l'application-mobile).
- **Il faut éviter de laisser cet outil en libre-service dans une séquence de recherche d'information collective, où tous les élèves d'une classe ou d'un groupe se connectent en même temps. Cela donne généralement lieu à des débordements qui sont improductifs pour l'utilisateur et qui polluent le service au niveau national.**

Pour le téléphone :

- Téléphoner d'un endroit calme.
- Préparer son entretien téléphonique.
- Recenser toutes les informations utiles à partager avec le/la conseiller/ère pour présenter sa situation.
- Faire la liste de tous les sujets à aborder.



- Prendre de de quoi noter.
- Et surtout, ne pas hésiter à rappeler si besoin ou à demander, si on possède une adresse mail, des compléments d'information écrits qui seront envoyés dans les jours suivants.

A noter :

- En métropole, en composant le 01 77 77 12 25, l'appel est pris en charge de 10h à 20h (heures métropolitaines).
- Pour les académies de la Martinique et de Guadeloupe en composant le : 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi de 08h à 15h (heures locales).
- Pour l'académie de Guyane en composant le : 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi de 9h à 16h (heures locales).

Phase 2 : (45 minutes) présentation de chaque média avec ses caractéristiques en proposant des mises en situation. Travail sur la formulation des questions.

1. Le service de réponse par mail

Exercice n°1 - LE FORMULAIRE : à partir de la rubrique MAIL du site Mon orientation en ligne (www.monorientationenligne.fr), présenter le formulaire qui permet de personnaliser au maximum la demande. En remplir un en groupe. (cf. annexe 2).

Exercice n°2 - LA REDACTION DE LA QUESTION : rédiger une question en binôme. Chaque binôme rédige une question qui sera lue et explicitée en grand groupe et amendée si besoin (la question doit être complète, claire).

Exercice n°3 - ANALYSE DE LA REPONSE. À partir d'exemples de réponses, essayer d'identifier les différentes parties (renvois sur des ressources en ligne, renvois sur les interlocuteurs à solliciter, ce que je peux faire avec cette réponse...) et pointer sur les références et lieux ressources qui sont présentés à la fin de chaque réponse pour un futur travail de recherche individuelle (cf. annexe 3).

2. Le tchat

Exercice n°4 - TCHAT EN DIRECT : Déclencher un tchat (à partir d'un poste unique) en utilisant des questions soumises par le groupe (en utilisant par exemple une question choisie par le groupe dans les propositions issues de l'exercice 3).
Bien préciser au conseiller de Mon orientation en ligne qu'il s'agit d'un exercice en classe.

Terminer la séance en faisant un sondage auprès du groupe pour savoir si les élèves vont utiliser le service et en utilisant quel média.



ANNEXE 2 - LE FORMULAIRE MAIL

L'Onisep
et ses conseillers répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes collégien (ne), lycéen (ne), étudiant (e), parent, vous pouvez les contacter directement par téléphone, tchat ou mail.

Accédez aux informations de première nécessité grâce à la boîte à outils

mon orientation en ligne.fr

DES CONSEILLERS EN LIGNE PAR MAIL, TCHAT ET TÉLÉPHONE

A tout moment, 24h/24, 7j/7 et toute l'année postez vos questions par mail.

Prenez le temps de formuler tranquillement votre question et n'hésitez pas à fournir toutes les informations qui vous paraissent nécessaires pour que le conseiller vous apporte la réponse la plus complète possible.

Le plus : la réponse par mail permet d'obtenir une réponse détaillée et personnalisée, véritable guide individuel.

S'organiser : pour les lycéens et les collégiens qui en disposent, classez le mail de réponse dans votre numérique folios ou tout autre e-portfolio.

Astuce : visitez la boîte à outils, cela peut vous aider à préparer la rédaction de votre question par mail ou à aller plus loin sur certains sujets.

Et surtout, n'hésitez pas à téléphoner ou tchater en complément de cet échange par mail ou à poster une nouvelle question...

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit, et accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : ONISEP Service Juridique, 12 mail Barthélémy Thimonnier, Lognes, 77427 Marne-la-Vallée Cedex 2. Nous nous engageons à ne pas transmettre à un tiers vos coordonnées personnelles à des fins de prospection commerciale.

POSER UNE QUESTION

Tous les champs sont obligatoires.
Ces éléments sont indispensables pour vous répondre de façon personnalisée

La question concerne

Age

un garçon une fille

Classe/année et formation suivies
Exemple : 1ère année CAP Menuisier Installateur, 2e année de master pro

Etablissement fréquenté

Statut de l'établissement public privé ne sais pas

Nom de l'établissement

Ville de l'établissement

Pays de l'établissement

Domicile

Pays du domicile

Région du domicile

Département du domicile

Ville du domicile

Votre question

Votre question

A propos de la question

Votre adresse électronique

Vérifiez et confirmez votre adresse électronique

Souhaitez-vous être informé par mèl sur les services et productions de l'Onisep Oui Non

ENVOYER



ANNEXE 3 - EXEMPLES DE QUESTIONS

Question lycéenne post- terminale S du Lycée Jean Dalember à Viña del Mar –Chili - 2017

Bonjour, je m'appelle Sofia, j'ai 18 ans et je suis du Chili. J'ai eu mon Bac S avec mention Bien et je voudrais étudier dans une école d'ingénieur en France. J'aime beaucoup l'environnement et les types de sources d'énergie, je voudrais consacrer ma vie à faire de ce monde un lieu plus conscient sur le respect de la nature et développé dans ce domaine. Donc je voudrais savoir quelles sont les écoles d'ingénieurs les plus spécialisées dans le domaine de l'environnement et l'énergie. Aussi je voudrais savoir la différence entre une école d'ingénieur post-Bac et une école d'ingénieur post-prépa. Merci beaucoup. Cordialement,

Réponse

Tout d'abord, **en France**, il existe toutes sortes d'ingénieurs (ingénieurs commerciaux, ingénieurs du son, ingénieurs de recherche, ingénieurs qualité, etc.) formés à différents niveaux.

Les personnes qui occupent la fonction d'ingénieur, en France, sont soit diplômées d'une **école d'ingénieurs** habilitée, soit titulaires d'un master ou d'un doctorat (obtenu notamment à l'université), soit titulaires d'un titre enregistré au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

Mais seules les écoles habilitées par la CTI (commission des titres d'ingénieurs) peuvent délivrer le titre "d'ingénieur diplômé" (d'une école particulière), qui est contrôlé et protégé par l'Etat.

Le diplôme d'ingénieur est délivré à **bac+5** et confère le grade de master. Le grade de master favorise l'insertion de son titulaire dans l'espace européen d'enseignement supérieur (processus de Bologne), notamment pour la poursuite de ses études vers le doctorat ; il facilite aussi la mobilité internationale sur le plan professionnel.

Certaines écoles d'ingénieurs sont **spécialisées** (dans un ou plusieurs domaines), d'autres sont plus "généralistes". Cela dit, la plupart des écoles s'affirment généralistes car la formation d'ingénieur est transversale et nécessite autant de qualités de management et d'organisation que de compétences techniques.

Les écoles d'ingénieurs recrutent à différents niveaux mais aussi **selon des modalités différentes**. Certaines écoles recrutent principalement **après le bac**, d'autres plutôt après une **classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)**.

Directement après le bac, il existe des alternatives aux classes prépa.

- **Les écoles en 5 ans** recrutent après le bac sur dossier et parfois sur entretien, ou bien sur concours propre à une école ou bien sur concours commun à plusieurs écoles. Tout le cursus s'effectue dans la même école, on parle donc de "prépa intégrée".

Parmi les écoles qui recrutent sur admission commune, citons par exemple les ENI (écoles nationales d'ingénieurs), les INSA (instituts nationaux des sciences appliquées) ; les universités de technologies ; les écoles du réseau FESIC.

- Près de 80 écoles sont accessibles après un **cycle préparatoire commun à plusieurs écoles** (cycle préparatoire polytechnique CPP des INP, cycle préparatoire intégré CPI Chimie Gay-Lussac, cycle préparatoire universitaire (Bordeaux CPBX, CPI de Pau, parcours renforcé de la licence sciences et technologie de



Poitiers, parcours d'intégration en licence renforcé Polyméca), PeiP parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, certaines classes préparatoires aux études supérieures). D'une durée de 2 ans, on y entre sur dossier, entretien et au vu des résultats du bac voire sur concours (GEIPI-Polytech). L'admission dans l'une des écoles s'effectue sans concours, en fonction des vœux des élèves et de leur rang de classement.

Ces deux modes d'admission concernent environ 28% des élèves ingénieurs.

Pour certaines écoles, il faut s'inscrire sur le portail Admission post bac (www.admission-postbac.fr) et suivre le calendrier de la procédure.

- 40% des élèves ingénieurs sont recrutés **sur concours** après deux années en **classe préparatoire aux grandes écoles** (CPGE) scientifique et technologique. Ces prépas donnent accès à la quasi-totalité des écoles. Elles ne s'adressent pas qu'aux élèves brillants. Un élève motivé travaillant régulièrement a ses chances de réussir.

Certaines voies de CPGE sont réservées aux bacheliers scientifiques : BCPST (Biologie, chimie, physique, sciences de la terre), MPSI (Mathématiques, physique et sciences de l'Ingénieur), PCSI (Physique, chimie et sciences de l'ingénieur), PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur). MPSI et PCSI sont assorties d'options qui déterminent l'orientation en 2e année.

Chaque voie de CPGE mène à des concours spécifiques.

- Les **admissions parallèles** (qui représentent environ 30% des admissions) permettent d'intégrer les écoles d'ingénieurs après un bac+2 (avec un BTS, un DUT, une L2 (2e année de licence) validée), bac+3 (licence), bac+4 (master 1) ou bac+5 (master 2 pour ceux qui souhaitent acquérir une double compétence).

Attention, le nombre de places offertes par les écoles dans le cadre des admissions parallèles est très variable, parfois très limité voire inexistant à certains niveaux d'admission. Le niveau requis pour entrer dans telle ou telle année est également variable.

Il existe deux modes de sélection : le concours, le plus répandu et l'admission sur titre (dossier et parfois entretien). Les écoles peuvent organiser leur propre concours ou se regrouper pour organiser des épreuves communes.

Quel mode d'admission choisir ?

Les classes préparatoires aux grandes écoles restent le mode d'accès privilégié aux écoles d'ingénieurs. Les écoles prestigieuses recrutent toujours leurs étudiants parmi les meilleurs élèves de prépa. L'admission en CPGE se fait après le bac et sur dossier à partir des bulletins de première et de terminale.

Entrer dans une école d'ingénieurs post bac convient aux élèves qui ont un bon dossier, mais craignent la pression des classes préparatoires et des concours. Il faut toutefois présenter un dossier solide (notes et appréciations des professeurs, lettres de motivation) et passer des épreuves écrites et /ou orales et /ou un entretien de motivation.

Les cycles préparatoires communs représentent une alternative intéressante aux classes préparatoires classiques et aux écoles post-bac. Ils se caractérisent par une admission l'année du bac, deux ans d'études intenses au sein d'une même promo avec contrôle continu, une admission en cycle d'ingénieur sans concours, ni entretien, en fonction du classement, dans un nombre restreint d'écoles. Ce cursus permet d'éviter le stress des concours post-prépas, tout en conservant la possibilité de choisir au sein d'un panel d'écoles.

Les **universités et les écoles privées** peuvent également former des étudiants (à bac+5) capables d'exercer des fonctions d'ingénieurs. A l'université, ce sont les titulaires des masters (notamment) qui peuvent prétendre exercer ces fonctions.



Par ailleurs, comme nous vous l'avons précisé dans notre précédente réponse du 22 novembre 2016, certaines **écoles d'ingénieurs** et quelques **écoles spécialisées** proposent des cursus en 5 ans après le bac **dans le domaine de l'environnement et des énergies**.

Vous trouverez dans notre publication "**Les écoles d'ingénieurs**", collection **Dossiers**, toutes les informations sur le métier d'ingénieur et les études qui y mènent, ainsi que sur les **écoles** (spécialités proposées grâce à un index spécifique, modalités pédagogiques, mode d'admission et nombre de places pour chaque mode d'admission, les différentes prépas en détail, etc.). Vous trouverez la liste des écoles d'ingénieurs spécialisées dans le domaine de l'environnement p. 152, et les celles spécialisées dans le domaine de l'énergie pages 151 et 152.

Vous pouvez également trouver les **écoles d'ingénieurs spécialisées dans les domaines de l'environnement et des énergies** sur notre site www.onisep.fr, rubrique "Recherche thématique", "Un établissement", cochez "Après le bac", comme "Types d'établissement" choisissez "Ecole d'ingénieurs", vous pouvez par exemple utiliser les mots-clés "environnement et déchets" et "énergies renouvelables", puis lancez la recherche.

Consultez les sites des établissements pour en savoir plus sur les objectifs, les programmes et les profils des candidats recrutés.

Pour formuler vos vœux de poursuite d'études dans les principales filières de l'enseignement supérieur (CPGE, cycles préparatoires, universités, certaines écoles d'ingénieurs), vous devrez obligatoirement vous connecter au **site national de coordination des admissions post-bac APB** : www.admission-postbac.fr. La procédure permet d'enregistrer toutes les intentions de poursuites d'études, de faire acte de candidature pour certaines formations et d'en assurer le suivi jusqu'aux résultats d'admission.

À noter : cette procédure ne concerne pas toutes les écoles d'ingénieurs, pour certaines d'entre elles, il faut s'inscrire sur le site www.grandesecoles-postbac.fr.

Attention ! La procédure d'admission post bac ainsi que l'application qui permet de la gérer devraient évoluer en 2018, mais les règles ne sont donc pas encore définies à ce jour.

Consultez attentivement "Le guide du candidat" en ligne sur le portail (voyez en particulier l'annexe spécifique pour les élèves des lycées français à l'étranger page 15) ainsi que la revue coéditée par l'AEFE et l'agence Campus France "Étudier en France après le baccalauréat" en ligne sur : www.aefe.fr, rubriques "Orientation", "L'enseignement supérieur en France", "Panorama général" ou www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/brochure-etudier-en-france-apres-bac-aefe-cf-2017.pdf. Voyez également la rubrique "Se porter candidat" qui présente la procédure APB.

Les candidats qui ont besoin d'un **visa pour étudier en France (hors ressortissants européens)** doivent, s'ils relèvent d'un pays à procédure CEF (dont le Chili fait partie), **s'inscrire en parallèle sur le site Campus France** : www.chili.campusfrance.org ; le dossier Campus France en ligne doit obligatoirement être validé à l'identique de la demande APB et parallèlement au dossier APB avant le 20 mars.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du **PRIO** (personnel ressource en information et orientation) de votre lycée et à consulter la documentation à disposition dans votre établissement.

Profitez également de la présence des psychologues de l'Éducation nationale (anciennement conseillers d'orientation-psychologues) qui effectuent des visites dans les lycées français à l'étranger. Votre lycée pourra vous indiquer la date de la prochaine visite.



En savoir +

- La fiche métier "ingénieur / ingénieure en environnement" en ligne sur notre site : www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/ingenieur-ingenieure-environnement. Des exemples de formations pour accéder au métier y sont présentés.
- L'article "Les différentes voies d'accès en école d'ingénieurs" en ligne sur notre site, cliquez [ici](#).
- Les vidéos formations du thème "Écoles d'ingénieurs" en ligne sur Onisep TV : http://oniseptv.onisep.fr/rubrique_Ecoles_d_ingenieurs.html.
- Le quiz spécial écoles d'ingénieurs en ligne sur notre site, cliquez [ici](#).
- Le dossier "[Les classes préparatoires aux grandes écoles \(CPGE\)](#)" en ligne sur notre site : il aborde toutes les questions (admission, organisation des études, rythme de travail...) que vous pouvez vous poser.
- "Les écoles d'ingénieurs", "Classes prépa", collection Dossiers.
- "Les métiers de l'environnement et du développement durable", collection Parcours.

Les publications de l'Onisep sont :

- en consultation au CDI de votre établissement
- en vente dans la librairie en ligne (<http://librairie.onisep.fr>).



Nous espérons avoir répondu à votre attente.

Monorientationenligne.fr
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

N'hésitez pas à conserver votre réponse ! Elle pourra vous servir dans le cadre d'une rencontre avec un/e professionnel/le de l'orientation. Pour les collégien/nes et les lycéen/nes qui en disposent, classez-la dans FOLIOS ou tout autre e-portfolio.

P.-S. Pour tout complément ou réclamation concernant cette demande, veuillez utiliser la fonction "Répondre à l'expéditeur" de votre logiciel de messagerie sans modifier l'objet du message qui contient le numéro de votre question.

Votre avis nous intéresse ! [Cliquez ICI](#)

Votre question : Bonjour, je m'appelle Sofia, j'ai 18 ans et je suis du Chili. J'ai eu mon Bac S avec mention Bien et je voudrais étudier dans un école d'ingénieur en France. J'aime beaucoup l'environnement et les types de sources d'énergie, je voudrais consacrer ma vie à faire de ce monde un lieu plus conscient sur le respect de la nature et développé dans ce domaine. Donc je voudrais savoir quelles sont les écoles d'ingénieurs les plus spécialisées dans le domaine de l'environnement et l'énergie. Aussi je voudrais savoir la différence entre un école d'ingénieur post-Bac et un école d'ingénieur post-prépa. Merci beaucoup. Cordialement,



Question d'un parent d'une lycéenne 2de scolarisée au Lycée Français de Tananarive MADAGASCAR - 2017

Bonjour. Ma fille est en 2e et passe en 1ere S. Elle veut faire une école vétérinaire et donc une prépa. vétérinaire. Elle a d'excellentes notes partout. En 1ere, elle veut prendre l'option SVT qui lui plait le + et qui est cohérent avec son futur métier. Est ce possible ou l'option math est-elle obligatoire pour l'école prépa. Vétérinaire? Merci.

Réponse

Bonjour,

Si votre fille est intéressée par le **métier de vétérinaire**, elle pourra envisager de poursuivre vers un **bac général scientifique (S)**, après sa classe de seconde générale et technologique.

Il faut compter 7 années d'études après le bac pour être diplômé. Bon nombre de vétérinaires ont suivi deux années de classe préparatoire aux grandes écoles scientifique **BCPST** (Biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) après le bac pour préparer le concours d'entrée dans une école de vétérinaire.

L'originalité de la voie BCPST est de s'ouvrir, au-delà d'une formation solide en mathématiques et en physique, aux domaines de la biologie, de la chimie et de la géologie. **Tous les profils de bac S peuvent convenir.**

La meilleure série de bac est celle qui permet d'accroître ses compétences dans une matière où l'on est à l'aise... et par là même **d'obtenir le bac dans les meilleures conditions**. Les professeurs de votre fille peuvent l'aider à évaluer son niveau et la prévenir, le cas échéant, contre les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans telle ou telle série de baccalauréat.

Son goût pour les matières enseignées dans la série visée entre aussi en compte : mieux vaut avoir un intérêt prononcé pour les matières scientifiques quand on choisit un bac S par exemple.

Ainsi, concernant son **choix d'enseignements spécifiques en première**, celui-ci devra tenir compte entre autres, de ses affinités avec les matières étudiées (goût prononcé pour l'abstraction ou plutôt pour les activités concrètes).

La décision d'orientation est prise au 3e trimestre de la classe de seconde générale et technologique : elle porte sur le passage dans une série de bac général ou technologique.

Différents éléments interviennent dans cette décision : les résultats scolaires de votre fille (notamment dans les disciplines fortes de la série envisagée), son projet et sa motivation...

Le guide "**Après la 2de générale et technologique - rentrée 2017**" est en ligne sur notre site www.onisep.fr, cliquez sur "Téléchargement Guides" en page d'accueil, puis sur une région ou académie.

Les différents bacs généraux et technologiques y sont présentés avec les horaires des enseignements ainsi que les coefficients des épreuves du bac.

Dans tous les cas, votre fille ne doit pas hésiter à discuter de son parcours de formation, avec ses professeurs, notamment avec son ou sa professeur/e principal/e, ainsi qu'avec le PRIO (personnel ressource en information et orientation) de son lycée.

Profitez également de la présence des psychologues de l'Éducation nationale (anciennement conseillers d'orientation-psychologues) qui effectuent des visites dans les lycées français à l'étranger. Le lycée de votre fille pourra vous indiquer la date de la prochaine visite.

Ces personnes pourront l'aider à estimer son niveau, en fonction de son projet de poursuite d'études.

En savoir +

- La fiche métier "Vétérinaire", sur notre site www.onisep.fr, en tapant l'intitulé précis dans la "Recherche libre".



- Sur les différents concours permettant d'intégrer une école vétérinaire : www.concours-agro-veto.net.
- Le dossier "M'occuper d'animaux" en ligne sur www.onisep.fr, rubrique "Métier", "Des métiers selon mes goûts", "S'occuper d'animaux".
- L'article "Les écoles nationales vétérinaires (ENV)" en ligne sur www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Pres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-nationales-veterinaires-ENV.
- Le tchat du 2 avril 2015 avec Nicolas Jousserand, docteur vétérinaire, sur www.onisep.fr/Tchats.
- L'article "Bac S : panorama pour bien choisir son enseignement de spécialité" en ligne sur www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique/Les-bacs-generaux/Le-bac-S-scientifique/Bac-S-panorama-pour-bien-choisir-son-enseignement-de-specialite.
- La fiche "Après le bac S" en ligne sur notre site www.onisep.fr, via la rubrique "Après le bac".
- Le dossier en ligne sur www.onisep.fr, rubrique "Au lycée, au CFA", "Au lycée général et technologique", "La seconde générale et technologique", "Choisir sa série de bac après la seconde".
- "Les métiers auprès des animaux", collection Parcours.

Les publications de l'Onisep sont :

- en consultation au CDI de l'établissement de votre fille
- en vente sur la librairie en ligne (<http://librairie.onisep.fr>).

Nous espérons avoir répondu à votre attente.

Monorientationenligne.fr
Ministère de l'Education nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

N'hésitez pas à conserver votre réponse ! Elle pourra vous servir dans le cadre d'une rencontre avec un/e professionnel/le de l'orientation. Pour les collégien/nes et les lycéen/nes qui en disposent, classez-la dans FOLIOS ou tout autre e-portfolio.

P.-S. Pour tout complément ou réclamation concernant cette demande, veuillez utiliser la fonction "Répondre à l'expéditeur" de votre logiciel de messagerie sans modifier l'objet du message qui contient le numéro de votre question.

Votre avis nous intéresse ! Cliquez ICI

Votre question: Bonjour. Ma fille est en 2e et passe en 1ere S. Elle veut faire une école vétérinaire et donc une pépa. Vétérinaire. Elle a d'excellentes notes partout. En 1ere, elle veut prendre l'option SVT qui lui plait le + et qui est cohérent avec son futur métier. Est-ce possible ou l'option math est-elle obligatoire pour l'école prépa. Vétérinaire? Merci.





Question collégien 3e au Lycée français Alioune Blondin Beye de Luanda - ANGOLA - 2017

Bonjour, Je souhaiterais faire un sport étude football en France pour l'année scolaire 2018-2019 en classe de 2de. Quels sont les établissements que vous me conseillez (avec internat) peu importe l'endroit en France ?

Réponse

Les **sections de sport-études** (sport de haut niveau) ont été remplacées par les pôles Espoirs et France. Les pôles sportifs accueillent les sportifs inscrits sur les listes nationales du sport de haut niveau : les **pôles Espoirs** s'adressent aux sportifs qui figurent sur les listes Espoirs ou Sportifs des collectifs nationaux (anciennement Partenaires d'entraînement) et les **pôles France** s'adressent aux sportifs qui appartiennent aux équipes de France (Seniors, Elites et Jeunes).

On entre dans ces structures sur proposition du directeur technique national de la Fédération sportive du sport concerné. Aucune candidature individuelle n'est possible.

Cependant, vous pourriez être intéressé par une **section sportive de lycée**. Au collège et au lycée, les **sections sportives** (dans une discipline) s'adressent aux sportifs confirmés. Les sections sportives sont implantées dans des collèges, des lycées généraux et technologiques et certains lycées professionnels.

Ce sont des filières sélectives où l'enseignement sportif est renforcé mais où la scolarité est normale. L'élève doit être très motivé et avoir un bon niveau à la fois sur le plan scolaire et sur le plan sportif car il suit le même programme que les autres avec, en plus, les entraînements et les compétitions dans la discipline sportive qu'il aura choisie. Selon les sections, les conditions d'admission sont plus ou moins sélectives : certaines recrutent localement, alors que d'autres ont une zone de recrutement régionale (voire nationale pour les sections uniques et les disciplines sportives rares) et peuvent faciliter l'accès au sport de haut niveau. Le chef d'établissement examine à la fois le dossier scolaire et le niveau sportif (notamment auprès du club de sport dans lequel l'élève est licencié).

Vous trouverez la **liste des établissements qui proposent des sections sportives de lycée "football" sur toute la France** sur notre site www.onisep.fr, tapez "section sportive de lycée" dans la recherche libre, lancez la recherche et consultez la fiche formation correspondante. Dans l'onglet "Où se former", cliquez sur les établissements. Une fois la liste affichée, vous pouvez choisir le sport qui vous intéresse dans le menu gauche "Filtrez par", en cliquant sur "Sections sportives", "football".

En cliquant sur un établissement, vous serez redirigé vers la fiche établissement de celui-ci : y sont notamment indiqués le statut de l'établissement (public/privé), les possibilités d'hébergement (internat) ainsi que les séries de bacs qu'il propose.

Il faudra ensuite contacter directement l'établissement qui vous intéresse pour en savoir plus sur les modalités d'admission (niveau requis dans la discipline, périmètre de recrutement, etc.).

Notez que les internats ne sont pas toujours ouverts le week-end : quelqu'un peut-il vous héberger ? Dans la mesure où vous êtes mineur, qui sera responsable de vous (en cas de problème de santé par exemple) sur le territoire français ? Il existe toutefois des **internats "résidence" ou internats "longue durée"**, qui restent ouverts les samedis et dimanches, de septembre jusqu'à la fin des épreuves du baccalauréat ainsi que pendant les petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques). Il n'existe pas de liste recensant spécifiquement les internats résidence, disponible en ligne. Mais l'Onisep a recensé un certain nombre d'établissements offrant ce type d'hébergement (liste non exhaustive). Sur www.onisep.fr, tapez "Internat complet (week end et petits congés inclus)" dans la recherche libre. À noter : si vous n'êtes pas de nationalité française ou ressortissant européen, de nombreuses formalités doivent être accomplies pour pouvoir **séjourner et étudier en France** (visa, inscription...).



La procédure d'admission dans un établissement

Pour une inscription dans l'enseignement secondaire (collège ou **lycée**) public, il faut se renseigner auprès du service chargé de la scolarité de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département dont dépend l'établissement scolaire.

L'admission relève de la compétence de l'inspecteur/trice d'académie – directeur/trice académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) du département concerné. Vous trouverez les coordonnées des services sur le site du ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/pid167/les-academies-les-inspections-academiques.html.

Étant scolarisé dans le réseau d'établissements français à l'étranger, rapprochez-vous de votre chef d'établissement pour connaître la procédure.

Pour l'admission dans un établissement privé, il faudra contacter directement les établissements.

Si vous êtes ressortissant non européen, nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'ambassade de France (consulat) pour connaître la procédure afin d'**obtenir un visa**, selon votre situation (<https://ao.ambafrance.org/>).

À noter : l'élève peut être admis, au moins à titre provisoire, dans un établissement d'enseignement avant d'avoir obtenu un titre de séjour.

Toutefois, la poursuite d'études ne lui confère pas, s'il n'est pas ressortissant européen, un droit de séjour sur le territoire français.

N'hésitez pas à contacter le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France (adresse sur <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr/AnnuaireCarto.html>). Ce service pourra vous informer sur les études en France.

Vous pourriez également en discuter avec le PRIO (personnel ressource en information et orientation) de votre établissement. Profitez également de la présence des psychologues de l'Education nationale (anciennement conseillers d'orientation-psychologue) qui effectuent des visites dans les lycées français à l'étranger. Votre lycée pourra vous indiquer la date de la prochaine visite.

Nous espérons avoir répondu à votre attente.

Monorientationenligne.fr

Ministère de l'Education nationale

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

N'hésitez pas à conserver votre réponse ! Elle pourra vous servir dans le cadre d'une rencontre avec un/e professionnel/le de l'orientation. Pour les collégien/nes et les lycéen/nes qui en disposent, classez-la dans FOLIOS ou tout autre e-portfolio.

P.-S. Pour tout complément ou réclamation concernant cette demande, veuillez utiliser la fonction "Répondre à l'expéditeur" de votre logiciel de messagerie sans modifier l'objet du message qui contient le numéro de votre question.

Votre question : Bonjour, Je souhaiterais faire un sport étude football en France pour l'année scolaire 2018-2019 en classe de 2de. Quels sont les établissements que vous me conseillez (avec internat) peu importe l'endroit en France ?



EXEMPLES D'ÉCHANGES PAR TCHAT



Lycéenne scolarisée en 1^{re} ES au lycée français Pierre Mendès France - TUNISIE - 2017

Bonjour, quelle est votre question ?

Bonjour, je souhaiterais être éclairée concernant les études en France

Quelle est votre situation actuelle ?

Je suis en 1^{ère} scientifique dans un lycée français en Tunisie : Pierre Mendès France

D'accord, et plus précisément, sur quoi portent vos questions ?

Je suis attirée par deux cursus pour l'instant : Sciences Po Paris et médecine donc j'aimerais savoir à qui s'adressent ces études

D'accord, ce sont des cursus assez différents, qui mènent à des métiers bien différents

Tout d'abord les études de médecine : en France, on débute par l'année de "PACES", qui est commune aux étudiants souhaitant devenir médecin, sage-femme, pharmacien, chirurgien-dentiste

C'est une année très intense et sélective (le taux de réussite au concours de fin de 1^{ère} année dépasse rarement 20% pour la filière médecine par exemple)

Pour pouvoir suivre ces études, il est fortement recommandé d'avoir obtenu un bac S, avec mention

Vous avez des questions plus précises sur les études de médecine, ou je passe à Sciences Po ?

Non c'est bon merci

Très bien. Pour s'inscrire en PACES, l'année prochaine, il faudra suivre la procédure d'admission qui sera mise en place pour la rentrée 2018. Les modalités et le calendrier précis ne sont pas connus à ce jour.

Consultez régulièrement le site de l'Onisep www.onisep.fr et le site du ministère chargé de l'enseignement supérieur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr pour vous tenir informé/e.

Oui oui on m'en a déjà parlé

Concernant Sciences Po Paris, il faut savoir que l'inscription est différente : on ne passe pas par Admission Post-bac, mais par un concours d'entrée.

La vocation des Instituts d'études politiques (IEP, dits Sciences Po) n'est pas de former à un métier particulier, mais plutôt d'aider à développer d'excellentes méthodes de travail, une clarté de raisonnement et d'expression, une vaste culture.

Les débouchés sont variés : journalisme, communication, gestion, management, finance, fonction publique...

La formation est organisée en 2 cycles d'études. Un tronc commun de 3 ans pluridisciplinaire, puis 2 ans de spécialisation et de professionnalisation.

Durant les 3 premières années, les étudiants reçoivent une formation générale de base en droit, économie, histoire, sociologie, relations internationales...

Un début de spécialisation s'opère souvent dès la 2^e année par le choix de "section" ou de "parcours", mais la véritable spécialisation intervient dans le choix du master (4^{ème} et 5^{ème} année d'études) qui va réellement orienter l'étudiant vers un certain type de débouchés.



Les spécialisations proposées sont nombreuses : relations internationales, sciences politiques, administration et action publique, journalisme ou communication, sciences de gestion et management, économie et entreprise, études européennes...

Habitant en Tunisie, je devrais éventuellement me déplacer en France pour passer le concours ?

Pas forcément, je regarde rapidement sur leur site, mais souvent des centres de concours existent à l'étranger.

Sciences politiques et études européennes, qu'est ce que c'est contentement ?

Ahh merci

Bon en fait a priori il n'y a pas de centre d'examen près de chez vous pour le concours de Sciences Po Paris, mais il y en a pour le concours commun Sciences Po (c'est le concours commun à 7 IEP de province : Rennes, Lille, Strasbourg, Lyon, Toulouse...) (plus d'infos sur ce lien : <http://www.sciencespo-concourscommuns.fr/>).

D'accord merci

Concernant les profils des admis, à Sciences Po Paris, la majorité des élèves a une mention Très bien au bac. Une excellente année de terminale est normalement suffisante pour réussir.

En cas d'échec au concours et/ou si vous envisagez de vous représenter aux concours à bac+1, bac+2 ou bac+3, vous pouvez par exemple vous inscrire en licence à l'université en science politique, histoire, économie, gestion, droit ou bien en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) littéraire ou économique.

Les trois séries de bacs généraux peuvent convenir pour être admis, à condition d'avoir un bon niveau et de bien se préparer aux épreuves.

Comment s'y préparer justement à ce concours ?

Une préparation aux concours est recommandée, seul si vous vous sentez capable de travailler en toute autonomie (les IEP présentent les épreuves de leurs concours en détail sur leurs sites ainsi que les sujets et les rapports des correcteurs des années précédentes) ou bien en suivant une préparation (généralement proposées par des lycées ou des universités en France).

La formation à distance est également possible : préparation généraliste du CNED (Centre national d'enseignement à distance sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, www.cned.fr , rubrique "Etudiant", "Concours d'entrée en écoles", "Grandes écoles"), préparation labellisée par les six IEP d'Aix-en-Provence, Lyon, Lille, Rennes, Strasbourg et Toulouse organisant un concours commun (<http://tremplin-etudes-superieures.fr/>).

Certains IEP proposent des bibliographies sur leurs sites Internet, qu'il est utile de consulter. Par exemple, sur celui de Sciences Po Paris : www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/rechercher/dossiers-documentaires.

Et complètement seul, ce n'est pas possible?

Bien-sûr, en consultant les annales sur les sites des IEP pour se préparer, comme je viens de vous le dire

D'accord merci beaucoup

Je vous en prie.

Est-ce que vous aviez d'autres questions, ou vous avez assez d'informations pour le moment ?

C'est parfait merci

Très bien, je vous souhaite une bonne journée. N'hésitez pas à nous recontacter au fur et à mesure de vos recherches si vous avez d'autres questions.



Lycéenne de 1re S scolarisée en lycée EFE - 2017

Bonjour à vous

Bonjour, quelle est votre question ?

J'aimerais avoir des renseignements sur le métier d'entrepreneur social.

Veuillez patienter un instant, j'effectue une recherche.

Quelle est votre situation ? Êtes-vous scolarisé(e) ? Salarié(e) ? Demandeur(euse) d'emploi ?

Je suis scolarisée dans un établissement de l'AEFE en 1ere ES

Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur le métier que vous recherchez ?

Je suis intéressée par les métiers touchant le secteur social ou économique permettant le développement du pays.

Par exemple, l'économie sociale et solidaire regroupe un éventail de structures dans différents secteurs : coopératives agricoles, artisanales ou commerciales, banques coopératives, les sociétés d'assurance, mutuelles, fondations, associations sportives, culturelles, humanitaires ou médico-sociales.

Ce sont des structures qui ont pour principale mission les services à la personne, le handicap, le logement, l'éducation populaire, la finance solidaire ou le développement durable. Des structures pour qui la notion de service rendu est primordiale et qui partagent des valeurs de solidarité, de démocratie et d'humanisme.

L'économie sociale et solidaire regroupe donc un panel de métiers important : métiers du social (éducateur/trice spécialisé/e, médiateur/trice familial/e, éducateur/trice de jeunes enfants...), métiers de l'animation et du sport, métiers de l'assurance et de la mutualité (chargé/e de clientèle, gestionnaire de contrats...), métiers de la solidarité internationale, métiers de l'environnement, des énergies et du développement durable...

Sur ce point, vous pouvez par exemple consulter cet article en ligne sur notre site www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-par-secteur/Social-un-secteur-ouvert-aux-vocations/Economie-sociale-et-solidaire-des-emplois-porteurs-de-valeurs.

Voyez également le site du ministère de l'économie et des finances : www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire.

Pouvez-vous m'en dire plus sur les métiers de la solidarité internationale?

Ce sont notamment tous les métiers liés à l'humanitaire : médecin humanitaire, infirmier / infirmière humanitaire, développeur rural / développeuse rurale humanitaire, enseignant / enseignante humanitaire, chef de mission humanitaire, administrateur / administratrice de mission humanitaire...

Des formations spécifiques à la solidarité internationale existent, notamment à l'université, en master.

Existe-il des entreprises pour ce type de métier?

ONG (organisations non gouvernementales), associations, collectivités territoriales, institutions ou organisations internationales (ONU), fondations, entreprises, service de santé des armées... nombreuses sont les structures qui oeuvrent dans l'humanitaire.

Je vous remercie de votre aide

je vous en prie

bonne journée

Merci à vous.



Lycéenne de terminale scolarisée EFE - 2017

Bonjour, quelle est votre question ?

bonjour,

étudiant AEFÉ en TES je souhaite savoir quelles seraient les écoles de commerce avec prépa intégrée qui pourraient me permettre de devenir négociateur à l'international. Merci

Veuillez patienter un instant, j'effectue une recherche.

Il existe différents modes d'accès aux écoles de commerce.

- Les écoles de commerce après bac ou bac+1 s'adressent aux jeunes qui veulent suivre une formation d'emblée professionnalisante. La scolarité se déroule sur 4 ou 5 ans.

- Les classes préparatoires aux grandes écoles permettent d'élargir ses choix d'écoles et de postuler dans les établissements réputés, mais pas seulement : la majorité des écoles post prépas sont d'un niveau abordable.

- Presque toutes les écoles ont aménagé des admissions parallèles pour les diplômés d'un bac+2, bac+3 ou bac+4 (DUT, BTS, licence...). L'admission n'est pas moins sélective.

je vous remercie pour votre réponse mais existe-t-il une école plus spécialisée pour le métier de négociateur à l'international

Dans notre base de données, nous avons une école qui propose une formation de "Négociateur d'affaires internationales".

Voyez notre site : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/Negociateur-d-affaires-internationales>.

C'est le secteur du commerce international qui vous intéresse ?

oui

Dans le secteur du commerce international, de nombreux métiers existent, par exemple : assistant/e commercial/e, commercial/e export, chef/fe de produit, chef/fe d'études marketing, ingénieur/e commercial/e, responsable import-export, délégué/e commercial/e... Les diplômés en management s'insèrent très bien sur le marché du travail.

Consultez nos fiches métiers en ligne sur <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>, en effectuant une recherche par secteur d'activités "Commerce-distribution", ou par centres d'intérêt... Voyez également nos vidéos métiers sur <http://oniseptv.onisep.fr/>.

De nombreuses formations dans le domaine du commerce ont une ouverture à l'international :

- au niveau bac+2 : BTS Commerce international (diplôme à référentiel commun européen), DUT Techniques de commercialisation. D'autres BTS peuvent également vous intéresser, par exemple le BTS Management des unités commerciales, le BTS Négociation et relation client...

Certains programmes d'échanges (Erasmus+) permettent aux étudiants de BTS de partir effectuer un stage ou de continuer leur formation en Europe.

vous pouvez consulter les fiches descriptives (fiches formations) sur notre site www.onisep.fr, tapez le nom du diplôme dans la recherche libre.

À noter, après un bac+2 (DUT, BTS...) il est possible de poursuivre en licence professionnelle (en 1 an). Il existe une quarantaine de licences pro spécialisées dans le commerce international.

- au niveau bac+4/5 : la filière LEA (langues étrangères appliquées) à l'université (licence puis master). On y étudie deux langues, ainsi que le droit, l'économie et l'informatique ; les cours sont clairement orientés vers le monde de l'entreprise où se situent les débouchés.

La filière LEA est orientée, selon les universités, vers différents secteurs : commerce international, documentation, gestion du tourisme, information et traduction spécialisée...

- les écoles de commerce disposent toutes de partenariats avec des universités étrangères, permettant ainsi de partir étudier à l'étranger durant quelques mois au cours du cursus. Le choix des destinations et la qualité des établissements partenaires varient selon les écoles. Autres atouts des écoles de commerce dans l'ouverture à



l'international, certaines écoles dispensent tout ou partie de leur programme dans une langue étrangère ou proposent des doubles diplômes avec des établissements étrangers.

Le concours SESAME regroupe dix écoles post-bac proposant des cursus spécifiquement orientés vers l'international. Pour en savoir plus, consultez www.concours-sesame.net.

Comme je vous l'ai dit déjà : il existe différents modes d'accès aux écoles de commerce : directement après le bac, après les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ou par le biais des admissions parallèles (à bac+2 (après un BTS, un DUT ou L2 validée), bac+3 (après une licence ou une licence professionnelle) et bac+4).

Pour plus d'informations, consultez notre site : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-de-commerce>.

Et pour terminer, voyez le site "Zoom sur les métiers du commerce de gros en France et à l'international" : <http://zoom.onisep.fr/commercedegros>.

Connaissez-vous déjà la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur en France ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du PRIO (personnel ressource en information et orientation) de votre lycée et à consulter la documentation à disposition dans votre établissement.

je vais aller voir merci beaucoup

Je vous en prie. Bonne fin de journée at au revoir !